



NUMÉRO	SUJET
67-2026	Projet pour l'accessibilité culturelle dans le district de Nyon
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Valérie Jeanrenaud

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis porte sur un projet pilote de renforcement de l'accessibilité culturelle à l'échelle du district de Nyon. Répondant à une demande des institutions culturelles, il propose de mettre en place, en lien avec les acteurs spécialisés et les publics concernés, un dispositif régional d'accompagnement en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Contexte / Enjeux

Le district de Nyon bénéficie d'une offre culturelle riche et variée, mais pour les personnes en situation de handicap, cette offre reste limitée à quelques institutions proposant des mesures adaptées. Ce public n'a donc pas accès à l'ensemble de la vie culturelle du territoire.

Les grandes structures conventionnées, comme Visions du Réel ou l'Usine à Gaz, ont des obligations en matière d'accessibilité et disposent de moyens pour y répondre, même si ce qu'elles proposent reste limité par rapport à l'ensemble de leur offre. Paléo Festival fait également partie des lieux accessibles du territoire : le festival a développé un dispositif conséquent qui en fait un acteur de référence dans le domaine. D'autres encore, comme l'association EEEEEH! ou le Bureau des Questions importantes, ont fait de l'accessibilité une priorité et développent une véritable expertise, malgré des moyens très restreints. Pour une grande partie des institutions, souvent largement bénévoles, ces démarches restent difficiles à engager faute de temps, de budget ou de compétences spécifiques.

À cela s'ajoute un manque d'expérience structurelle : les personnes en situation de handicap sont encore peu présentes au sein des équipes culturelles elles-mêmes, ce qui limite la capacité des institutions à intégrer leurs besoins de manière naturelle et continue. Les équipes doivent donc apprendre, pas à pas, à mieux comprendre ces réalités, à tester des dispositifs et à les ajuster en fonction des retours.

Dans un district qui compte plus d'une quinzaine d'institutions aux profils très divers, certaines structures n'ont pas encore pu s'engager dans des démarches d'accessibilité, tandis que d'autres avancent seules, sans pouvoir s'appuyer sur des expériences partagées. Il existe ainsi une réelle opportunité de mutualiser les ressources et de partager les compétences, en s'appuyant à la fois sur la diversité du tissu culturel régional et sur l'expertise déjà développée par plusieurs acteurs, afin de réfléchir collectivement à l'accessibilité et aux besoins des publics concernés.

Par ailleurs, il n'existe pas, au niveau cantonal, de structure de référence en matière d'accessibilité culturelle : les liens se font aujourd'hui via plusieurs acteurs spécialisés, sans dispositif régional

coordonné. Une structure ressource à l'échelle du district pourra ainsi jouer un rôle complémentaire, en travaillant avec ces partenaires sans dupliquer leurs missions.

Objet de l'action proposée

L'action proposée consiste à soutenir, sur trois ans, un dispositif pilote d'accessibilité culturelle porté et coordonné par Région de Nyon, avec les institutions culturelles, les personnes concernées et les associations spécialisées. Ce projet répond à plusieurs enjeux étroitement liés pour Région de Nyon. Il s'agit de permettre à un plus grand nombre de structures, dont les plus petites, d'améliorer l'accès à leur offre culturelle pour les personnes en situation de handicap, en leur donnant des appuis qu'elles ne pourraient pas mobiliser seules, tout en offrant un cadre régional pour réfléchir collectivement à l'accessibilité.

Pour y parvenir, le projet vise à :

- mutualiser un parc de matériel spécialisé et à le mettre à disposition des institutions culturelles de la région, en particulier les plus petites ;
- offrir un accompagnement et des conseils aux institutions pour les aider à réfléchir à l'accessibilité de leurs propositions et à mettre en place des mesures adaptées ;
- organiser une réflexion continue avec les personnes concernées et les associations spécialisées, afin de définir les besoins, tester les dispositifs et les faire évoluer ;
- documenter systématiquement les expériences réalisées pour améliorer en continu les processus et partager les apprentissages avec d'autres acteurs, en vue de développer à terme un modèle de structure ressource pouvant inspirer d'autres régions.

Le projet permet ainsi aux institutions culturelles du district de développer une offre en cohérence avec la politique culturelle régionale et les orientations cantonales en faveur d'une culture inclusive, et contribue à élargir les publics qui peuvent effectivement bénéficier de la vie culturelle du territoire.

Origine et développement du projet

Le projet est issu d'une démarche commune entre quatre institutions culturelles majeures de la région (Visions du Réel, Paléo Festival, far° et Usine à Gaz) qui ont souhaité mutualiser l'acquisition de matériel spécialisé (passe-câbles, rampes, boucles magnétiques portatives, rampes, gilets vibrants, audioguides). Cette première phase d'acquisition, d'un budget de CHF 41'000, bénéficie d'ores et déjà d'un soutien du Canton de Vaud et du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) dans le cadre d'un appel à projets collaboratifs durables.

Dès cette première étape, les institutions ont exprimé le souhait d'ouvrir l'accès à ce matériel à d'autres structures du district. Il est apparu rapidement qu'un simple prêt ne suffirait pas : utiliser ces dispositifs de manière pertinente nécessite un accompagnement, une formation des équipes et un lien avec les personnes concernées. C'est de ce constat qu'est née l'idée d'un dispositif pilote plus large.

Sur cette base, il est proposé de déployer un dispositif régional sur trois ans : création d'une association (qui fera office de structure de référence en matière d'accessibilité culturelle à l'échelle du district), mise en place d'un système structuré de prêt de matériel, accompagnement des institutions intéressées et implication des personnes concernées dans la définition, le test et l'évaluation des mesures. Le dispositif est conçu pour s'élargir progressivement à d'autres institutions et publics. L'objectif est qu'à l'issue de cette phase pilote, l'association puisse

fonctionner de manière autonome, Région de Nyon restant un partenaire possible dans le cadre de ses dispositifs de soutien ordinaires.

Rôle et plus-value de l'association

L'association ne se substitue pas aux actions des institutions culturelles, mais les complète à l'échelle du district. Elle offre en particulier aux petites et moyennes structures des appuis qu'elles ne pourraient pas assumer seules :

- Gestion et prêt d'un parc de matériel mutualisé (logistique, entretien, planification des usages)
- Conseils pour la préparation des événements et l'adaptation de l'accueil
- Soutien aux équipes dans la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap
- Mise en lien avec les associations spécialisées et les personnes concernées

L'association devient ainsi un point de référence régional : elle recueille les retours de terrain, documente les expériences, diffuse les solutions qui fonctionnent et permet aux acteurs de s'inspirer des démarches menées ailleurs dans le district. Concrètement, cela pourra par exemple se traduire par une petite structure qui emprunte du matériel d'accessibilité pour un concert ou une exposition et est accompagnée pour adapter son accueil, ou par des formations destinées aux équipes pour mieux comprendre et intégrer les besoins des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, au-delà d'un soutien individuel, l'association pourra également porter des projets de développement transversaux, en testant et en affinant des dispositifs d'accessibilité dans plusieurs lieux et sous différentes conditions. Cette dimension expérimentale, menée collectivement, permet de tirer des enseignements utiles à l'ensemble du territoire. Elle pourra par exemple proposer des états des lieux d'accessibilité des lieux culturels et offrir un cadre d'échange pour partager les démarches déjà engagées concernant la participation de personnes en situation de handicap dans les équipes et la place d'artistes en situation de handicap dans la programmation.

L'impact du dispositif ne se mesurera pas uniquement au nombre d'actions visibles, mais surtout à la qualité des démarches menées avec les personnes concernées, évaluées à travers leurs retours et les apprentissages réalisés avec les institutions. L'enjeu n'est pas de transformer l'ensemble de l'offre culturelle du district en trois ans, mais d'accompagner les institutions, en particulier les plus petites, pour qu'elles intègrent progressivement davantage de mesures d'accessibilité dans leurs propositions.

Gouvernance et fonctionnement

La gouvernance définitive du dispositif sera élaborée durant la première phase du projet, toutefois, la structure envisagée à ce stade est la suivante :

La conduite du projet sera menée par un comité de pilotage réunissant Région de Nyon, les institutions à l'origine de la proposition (Visions du Réel, Paléo Festival, far° et Usine à Gaz) et de représentant-es des personnes en situation de handicap. Ce comité prépare et accompagne la mise en place de l'association, suit le déroulement du projet et veille à ce que les décisions tiennent compte des besoins des publics, des institutions et des partenaires spécialisés. Il a vocation à se transformer en comité de l'association ressource une fois celle-ci formellement créée. D'autres acteurs pourront le rejoindre selon les modalités qui seront définies collectivement.

La médiatrice ou le médiateur spécialisé-e en accessibilité culturelle engagé-e par l'association sera la personne de référence pour les institutions culturelles : elle ou il coordonnera le prêt de matériel, accompagnera les équipes et recueillera les retours des publics. Des groupes de travail réunissant institutions, associations spécialisées et personnes concernées pourront être constitués selon les besoins, offrant un espace élargi de participation au-delà du comité.

Les relations entre Région de Nyon et l'association seront formalisées par une convention précisant les objectifs, les responsabilités et les conditions d'utilisation des fonds. De son côté, l'association est chargée de rechercher des financements complémentaires (fondations, partenaires privés, communes intéressées) pour diversifier les ressources du dispositif.

Rôle de la Région et dimension innovante

Ce projet nécessite une structure capable de porter à la fois le risque financier, la coordination entre institutions et le lien avec les autorités cantonales. Région de Nyon est à cet égard la structure naturellement désignée : actrice centrale de la politique culturelle du district, elle dispose de la légitimité, de la neutralité et des outils administratifs nécessaires pour lancer et encadrer ce type de dispositif, en cohérence avec les orientations cantonales en faveur d'une culture inclusive. Son engagement ne se limite pas à un rôle de bailleur : elle a également la charge de la mise en place, du suivi et de l'évaluation du projet.

Ce projet est par ailleurs novateur : c'est la première fois qu'un système coordonné de prêt de matériel et d'accompagnement en accessibilité culturelle est mis en place à l'échelle d'un district. En assumant ce rôle de territoire pilote, Région de Nyon s'engage à documenter les expériences et les résultats afin de proposer un modèle de mutualisation du matériel et des compétences qui pourra être repris et adapté dans d'autres régions.

Financement

Le projet pilote représente un budget global de CHF 193'670 sur trois ans, couvrant les coûts de fonctionnement de l'association, l'engagement de la médiatrice ou du médiateur et les ressources humaines consacrées par Région de Nyon au pilotage et au suivi du projet.

Plan de financement du projet

Le plan de financement du projet pilote repose sur trois sources principales :

- Une contribution du Canton de Vaud correspondant à 50% du budget total, sollicitée dans le cadre du Fonds d'utilité publique
- Une participation de Région de Nyon
- Des financements divers (fondations, partenaires, communes)

Le Canton de Vaud est sollicité à hauteur de CHF 96'835 (50% du budget total) dans le cadre du Fonds d'utilité publique (FUP). La demande a été déposée en janvier 2026, la décision est attendue entre fin mars et fin avril. En cas de refus, le lancement du projet devrait être reconsidéré.

Les financements divers (fondations, partenaires, communes) pourront être recherchés une fois l'association formellement créée, ce qui suppose au préalable l'acceptation du présent préavis.

A la fin de cette phase pilote, l'association devra trouver les moyens de financer ses activités. Un soutien régulier de la Région pourrait alors être envisagé.

Rôle financier de la Région

La participation de Région de Nyon au financement du projet prend deux formes :

- La mise à disposition de ressources humaines équivalant à environ 5% d'un poste, couvertes par le budget ordinaire (CHF 29'700 sur trois ans)
- Un engagement financier plafonné à CHF 67'135, correspondant au solde à financer après la contribution cantonale

Ce montant de CHF 67'135 constitue le risque financier maximal assumé par la Région. Dans la mesure où des financements complémentaires seront obtenus (fondations, partenaires privés, communes), ils viendront réduire d'autant la charge effective pour la Région.

Montant soumis au préavis

Le budget total du projet pilote sur trois ans s'élève à CHF 193'670. Sur ce montant, CHF 29'700 correspondent à la charge en ressources humaines déjà intégrée au budget ordinaire de la Région. Le montant soumis au présent préavis s'élève ainsi à CHF 163'970, qui couvre la part de projet nécessitant un nouveau crédit.

Budget total du projet (3 ans)	CHF 193'670	100%
Dont charge RH au budget ordinaire	CHF 29'700	15,3% du budget
Montant soumis au préavis	CHF 163'970	
Dont participation attendue du Canton de Vaud	CHF 96'835	50% du budget
Financement complémentaire à trouver	CHF 67'135	34,6% du budget

Il est proposé au Conseil intercommunal d'accorder un crédit de CHF 163'970 pour la phase pilote de trois ans. Ce crédit permettra de lancer le projet et de créer les conditions nécessaires pour solliciter et sécuriser les cofinancements cantonaux et privés. Ce montant sera amorti directement par le compte fonds d'amortissements et études.

Communication

Le projet fera l'objet d'une communication ciblée à trois moments-clés :

Lancement (2026) : une communication initiale marquera le démarrage du projet (présentation de l'association, des partenaires impliqués et des services offerts aux institutions culturelles). Elle visera à faire connaître le dispositif auprès des acteurs culturels du territoire et à encourager leur participation.

En cours de projet : des communications ponctuelles accompagneront les moments significatifs, tels que les premiers retours d'expérience, des projets pilotes aboutis ou l'élargissement à de nouvelles institutions.

Au bouclage (2029) : un bilan complet sera présenté à l'issue des trois ans, incluant les résultats obtenus, les pratiques développées et l'impact sur l'accessibilité culturelle du territoire. Cette restitution servira de base pour décider de la suite à donner au dispositif.

Les expériences et les méthodes développées seront documentées tout au long du projet. Elles ont un fort potentiel de diffusion auprès des milieux culturels vaudois et romands : des présentations pourront être organisées dans des réseaux professionnels, des colloques ou des plateformes de

partage de bonnes pratiques, afin de permettre à d'autres territoires de s'inspirer du modèle développé dans le district de Nyon.

Conclusion

Le projet pilote d'accessibilité culturelle porté par Région de Nyon constitue un levier concret pour mettre en œuvre, sur le terrain, les orientations de la politique culturelle régionale et du Canton en matière de culture inclusive. En mutualisant des ressources, en structurant un accompagnement régional et en impliquant les personnes concernées dès la conception, il donne aux institutions, en particulier les plus petites, des moyens qu'elles n'auraient pas pu mobiliser seules.

Au terme des trois ans, un bilan complet permettra d'évaluer les effets du dispositif et de décider de la suite à lui donner (pérennisation de l'association, adaptation du modèle ou extension à d'autres régions), les expériences accumulées constituant dans tous les cas une ressource durable pour les institutions du district et au-delà.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- | | |
|---------|---|
| vu | le préavis du Comité de direction 67-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 163'970, |
| ouï | le rapport de la Commission ad hoc, |
| ouï | le rapport de la Commission des finances, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| décide | d'accorder le crédit de CHF 163'970 en faveur du projet d'accessibilité culturelle dans le district de Nyon |
| | de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts du projet, |
| | d'imputer le montant total de CHF 163'970 sur le fonds études et investissements |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 avril 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général